



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 8 juin, à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CRUVIERS–LASCOURS, se sont réunis dans la salle de réunion de la Mairie, sur la convocation du 3 juin 2022 qui leur a été adressée par le MAIRE, conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code des communes

Étaient présents, Monsieur le Maire Fabien FIARD et Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants : Jean-Charles ALLEMAND, Marie-Jeanne ANDRE, Jean-Claude BUET, Patricia CANAL, Jocelyne CEZAR, Éric CHAUDOREILLE, Rémy COSTA, Muriel MILLOT, Christine PONCET, Michel TOULOUZE.

Absents excusés :

Karine DUBOIS donne pouvoir à JC BUET

Pierre SAUVAGE donne pouvoir à Rémy COSTA

Absent :

Cédric CONVERTINI

Secrétaire de séance : JC BUET

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal est approuvé et signé par les membres du Conseil.

Avant même l'examen des points à l'ordre du jour, Fabien FIARD intervient en son nom personnel et au nom du conseil municipal, et tient à exprimer tout son soutien, pour la défense de ses intérêts à Jean-Charles ALLEMAND victime de violence de la part d'un habitant de la commune, à qui, en sa qualité de conseiller municipal, il avait reproché d'avoir allumé un feu en extérieur, alors qu'est interdite une telle pratique. Une aide juridique sera apportée par la Mairie à Jean-Charles ALLEMAND si nécessaire.

1. Air capteur : ATMO OCCITANIE

Dans sa réunion du 6 avril 2022, le conseil municipal avait tenu à rappeler sa mobilisation, sur les éventuelles nuisances liées au sujet des fumées rejetées par la distillerie.

L'organisme ATMO OCCITANIE, qui siège à Toulouse, et qui a pour mission de procéder à la surveillance de la qualité de l'air en Occitanie et de diligenter des missions de contrôle spécialisées et ponctuelles, a accepté la demande d'inscription de notre commune.

2. Cabinet RD18 & Route Vieille

Deux entreprises ont répondu à la demande de la commune qui souhaite procéder à l'aménagement sécuritaire d'un tronçon de la RD18.

A été retenue, après vote à l'unanimité, la proposition de la SARL CEREG sise à Alès :

- L'établissement d'un avant-projet complet avec phase de concertation avec la commune, sur la base d'un forfait d'études de 4500 HT.
- Un taux de rémunération pour la réalisation de la mission de 7% de l'enveloppe des travaux.

VOTE A L'UNANIMITE

3. Concours maisons fleuries

La commune a été saisie de 7 candidatures. Le passage du jury, après préparation des dossiers est prévu en juin. Le 22 juin, nous recevrons le jury départemental des villes et villages fleuris du Gard, pour leur visite annuelle.

4. Décision Modificative Budget

Pour régler une facture de 618 euros, non prévue au budget sur le compte 67, nous devons procéder à une décision modificative, du compte 66 au compte 67. (Dépense prévue sur le compte 66).

Il est à déplorer le manque de clarté de la part de la trésorerie sur l'imputation de certaines dépenses sur tel ou tel compte ; espérons que la nouvelle nomenclature permettra d'éviter ce genre d'erreur.

VOTE A L'UNANIMITE

5. Événements à venir ; théâtre ; cinéma

Doivent avoir lieu, à moyen terme :

- Courant octobre, un spectacle de Chorale, donné par la chorale Beau Soleil, qui impose l'existence et la mise en place d'une scène d'une dimension adéquate. Notre scène conviendra car elle fait plus de 30 M2.
- Autour du dernier trimestre, un one man show (1500 euros).

D'autres manifestations sont prévues pour la fin de l'année (Octobre Rose, Marché de Noël, gouter de Noël).

6. Fête de l'Escargot & Fête votive 2022

La fête de l'Escargot, qui devrait être un événement festif, nouveau et majeur de notre commune, aura lieu le samedi 25 juin 2022. Les publicités, programmes ont été distribués aux habitants dans les boîtes aux lettres.

La population a été associée à l'événement, et quelques habitants ont rejoint l'organisation.

La fête votive s'annonce bien également. Les réunions sont régulières et un bel événement s'annonce (Fête du 15 au 17 juillet).

7. Fonds de concours AA – 2022

Il est proposé aux conseillers d'acquérir avec l'aide d'Alès Agglomération un camion benne pour un montant de 32 000 euros (aide de l'agglomération 15 000 euros).

Nous réfléchissons à l'intérêt de ce camion, par rapport au coût et à son intégration dans l'équipement de la Mairie.

8. Journal Municipal

Le prochain numéro sera distribué début juillet, afin de faire paraître le programme de la fête votive, de la fête du 14 juillet, et du repas du village.

Chaque année pour préparer les journaux à venir, nous procédions au remboursement du logiciel à Cécile FIARD, permettant de réaliser celui-ci gracieusement pour la Mairie. (Environ 700 euros)

Celle-ci disposant d'une entreprise (CéciChouette), et que dorénavant ce logiciel servira à réaliser d'autres journaux municipaux sur les communes aux alentours, il semble plus logique de ne plus rembourser ce logiciel, et de rémunérer Cécile FIARD sur la base de facture qui inclut les prestations de réalisation des journaux (environ 250 euros / numéro). Elle continuera à gérer gracieusement la page Facebook, les différentes affiches et flyers de la commune.

9. Nouveau plan comptable

Un nouveau référentiel comptable s'imposera à nous au 1^{er} janvier 2024, (M14 sera remplacé par le M57).

Il est proposé à la commune l'adoption anticipée au 1^{er} janvier 2023.

VOTE A L'UNANIMITE

10. Organisation des élections législatives

Les assesseurs du bureau de vote, pour les 2 tours, ont été désignés parmi les conseillers municipaux.

11. Projet de Mutuelle communale

Le projet, déjà abordé, lors de la précédente réunion du conseil municipal, impose pour être poursuivi, des informations complémentaires, notamment auprès des communes qui l'ont déjà mis en place.

12. Rapport Apave des fumées de la distillerie

Pour faire suite à nos réunions régulières avec la Distillerie, nous avons obtenu de la DREAL les résultats d'une analyse inopinée faite en décembre, indiquant que certaines valeurs des rejets des fumées étaient au-dessus des normes tolérées.

Nous attendons les conclusions de la réunion du 30 juin avec l'exploitant et la Préfecture pour savoir s'ils devront remettre aux normes avant de redémarrer l'activité.

Également, une grosse prolifération de mouches a eu lieu sur le village, liée sans doute à un manque de traitement préventif. Nous avons fait savoir notre mécontentement à la distillerie. Une réunion doit avoir lieu prochainement pour pallier ces problématiques.

13. Remboursement avance fête escargots des élus

Plusieurs conseillers, et membres de l'organisation ont procédé à des avances pour la fête de l'Escargot. (Achats de petites fournitures et décorations auprès d'enseignes n'acceptant pas les paiements administratifs des Mairies).

Marie-Jeanne André, Rémy Costa, Patricia Canal, Fabien Fiard, chacun pour une quarantaine d'euros, et Audrey PLANCHE pour environ 80 euros, soit en tout environ 200 euros.

Avis favorable à l'unanimité pour le remboursement de ces sommes, les conseillers « créanciers » n'ont pas participé au vote.

14. Remplacement de l'agent communal pendant les congés d'été

A ce jour, il n'a pas encore été possible de mettre en place ce remplacement. Nous continuons nos démarches.

15. Subvention foot pompiers

La subvention initiale était de 150 euros par participant. Il y avait deux personnes du village qui participait, soit 300 euros, mais un des deux habitants n'a pas pu aller au tournoi. La subvention est donc ramenée à 150 euros.

VOTE A L'UNANIMITE

16. Subvention jeunes du Rock

Vote favorable à l'unanimité pour l'octroi d'une subvention de 300 euros à Lalie CAYUELA et Alexandre MARTIN (150 chacun), pour les aider dans la poursuite de leur carrière de sportifs de haut niveau.

VOTE A L'UNANIMITE

17. Zone artisanale

Les études se poursuivent pour la création d'une zone artisanale, sans que puisse être envisagée en l'état une quelconque intercommunalité.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 21h30.